



**Centre Intercommunal d'Action Sociale des Savanes**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE DES SAVANES**

**DELIBERATION N°20\_CA\_2022\_CIASS**

**TABLEAU DES EFFECTIFS**

*L'An deux mille vingt-deux, le 02 Septembre, à quinze heures, le Conseil d'Administration du CIASS dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Communauté de Communes Des Savanes, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale des Savanes.*

**Séance du 02 Septembre 2022**

**Date de la convocation : 31 Août 2022 : 2<sup>ème</sup> convocation**

**Membres présents** : François RINGUET, Françoise FREDOC, Céline REGIS, Max VENTURA, Josiane PIERRE-MARIE

**Absents excusés** : Eurydice GOLITIN, Marie NICAISE

**Absents non excusés** : Michel-Ange JEREMIE, Véronique JACARIA, Johanna HORTH, Jean-Robert CHOCHO, Céline ZULEMARO, Diana JAMES, Edmé ZULEMARO, Myrtha TARCY

**Secrétaire de séance** : Céline REGIS

**Membres du Conseil d'Administration ne formant pas la majorité des membres en exercice.**

- Vu l'article R.123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu le Code générale des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : DONNER ACTE à Madame la Vice-Présidente de son rapport.

**Article 2** : APPROUVER le tableau des effectifs du Centre Intercommunal d'Action Sociale des Savanes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 comme suit :

PRÉFECTURE DE LA GUYANNE  
BUREAU DU COURNIER

09 SEP. 2022

ARRIVÉE

Transmis A.....

Délibération n°20-CA-CIASS  
Tableau des emplois  
Page 1

### TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/01/2022

EMPLOIS	GRADE	Ouvert	Pourvu	Vacant	Temps de travail
<b>CATEGORIE A</b>					
Directeur/trice de l'Action Sociale	Conseiller territorial Socio-Educatif				
Conseiller/ère en Economie sociale et familiale	Assistant socio-éducatif	1	0	1	Temps complet
Assistant/e de Service Social	Assistant socio-éducatif	2	1	1	Temps complet
Coordinateur/trice du Service d'aide et d'accompagnement	Assistant socio-éducatif	1	0	1	Temps complet
<b>CATEGORIE C</b>					
Agent social polyvalent	-Agent social territorial -Agent social territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0	Temps complet
Hôtesse d'accueil	-Agent social territorial -Agent social territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0	Temps complet
Référente d'antenne	-Agent social territorial -Agent social territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	3	2	1	Temps complet
Aide-ménagère à domicile	-Agent social territorial -Agent social territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	11	11	0	Temps complet
<b>TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>		<b>20</b>	<b>16</b>	<b>4</b>	
<b>CATEGORIE A</b>					
Directeur/trice de l'Action Sociale	Attaché territorial	1	1	0	Temps complet
Chargé/e de mission cohésion sociale	Attaché territorial	1	1	0	Temps complet
Coordinateur/trice du Service d'aide et d'accompagnement	Assistant socio-éducatif				
<b>CATEGORIE B</b>					
Chargé/e de mission cohésion sociale	Rédacteur territorial				
Référente d'antenne	Rédacteur territorial				
<b>CATEGORIE C</b>					
Assistant/e de direction	Adjoint administratif territorial	2	2	0	Temps complet
Assistant/e administratif/ve	Adjoint administratif territorial	2	2	0	Temps complet
<b>TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		<b>6</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	

**Article 3 : DIRE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.





**Article 3 : DECIDER** la Vice-Présidente à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Délibération adoptée :**

- Ont voté pour : 5
- Ont voté contre : 0
- Abstentions : 0

<p align="center"><b>Acte rendu exécutoire</b></p> <p><b>Après envoi en Préfecture</b> Le : .....</p> <p><b>Et publication ou notification</b> Du : .....</p>
---

Fait et délibéré à Kourou, le 02 Septembre 2022,  
Pour extrait et certifié conforme,

Le Président  
*[Signature]*  
**François RINGUET**

